

NOTES SUR LE SERMENT MAÇONNIQUE  
DU PREMIER GRADE

---

par René DESAGULIERS

Le plus ancien texte rituel maçonnique connu est "Le manuscrit des Archives d'Edimbourg" (1) daté de 1696. On connaît deux autres textes identiques, à quelques variantes près : le "Manuscrit Chetwode Crawley" (vers 1700) et le "Manuscrit Kevan" (vers 1714-1720). Ces trois manuscrits, tous écossais, publiés par Knoop, Jones et Hamer dans les "Early Masonic Catechisms" ne présentent aucun point réel de divergence et ils proviennent évidemment d'un original commun. C'est pourquoi leurs variantes et leurs fautes de graphie peuvent être assez aisément interprétées. Aussi avons-nous pu composer avec ces trois manuscrits un texte commun qui est un instrument de travail commode, et d'où nous tirerons les citations qui suivent (2).

Voici donc le serment pratiqué en Ecosse dans cette période 1696-1714 :

"Par Dieu lui-même, puisque vous rendrez compte à Dieu lorsque vous vous tiendrez nu devant lui au jour suprême du Jugement, vous ne révélez rien de ce que vous entendez ou voyez maintenant, ni par la parole ni par l'écrit ni ne le coucherez par écrit à aucun moment, ni ne le tracerez avec la pointe d'une épée ou aucun instrument sur la neige ou le sable ni vous n'en parlerez sauf avec un Maçon entré, que Dieu vous soit en aide". (3).

---

(1) The Edinburgh Register House MS.

(2) Toutes les citations de textes anglais sont traduites par l'auteur.

(3) On connaît un autre texte de serment pour cette période. Il est contenu dans les Anciennes Constitutions publiées en 1722 par J. Roberts et qui paraissent d'origine opérative - c'est-à-dire provenant d'un milieu resté en marge de la réforme andersonienne. Il est donné comme ayant été adopté en Angleterre le 8 décembre 1663. Voici le point VI des articles additionnels arrêtés ce jour: (suite p. 4).

Ce serment est complété un peu plus loin dans les mêmes textes par les "paroles de l'Entrée", élément caractéristique dont le souvenir s'est conservé en France au XVIIIe siècle par l'expression, vraisemblablement incomprise, du "point parfait de mon Entrée" (1).

"Me voici, moi, le plus jeune et le dernier Apprenti entré, puisque je jure par Dieu et Saint Jean, par l'Equerre et le Compas et la Jauge Commune (2) d'être au service de mon maître, à l'honorable Loge, du lundi matin au samedi soir et d'en garder les clefs, sous une peine qui ne peut être moindre que d'avoir la langue coupée sous le menton et d'être enterré sur le rivage que recouvre la mer sans aucune trace pour quiconque. Alors il fait de nouveau le signe en retirant la main sous le menton près de la gorge, ce qui montre qu'il l'aura tranchée s'il viole sa parole.

Alors tous les Maçons présents se murmurent entre eux le mot,

---

(suite note 3 p. 3)

VI Que personne ne sera accepté Franc-Maçon, ou aura connaissance des secrets de ladite société, avant d'avoir d'abord prêté le serment de secret ci-après, à savoir :

Moi, A.B., ici, en présence de Dieu Tout-Puissant et de mes Compagnons et Frères ici présents, promets et déclare qu'à aucun moment à partir de cet instant par aucun acte ou par aucune circonstance quels qu'ils soient, directement ou indirectement, je ne publierai, ni ne dévoilerai, ni ne révélerai ou ne ferai connaître aucun des secrets, connaissances ou délibérations de la Fraternité ou du compagnonnage des Francs-Maçons qui, maintenant ou à quelque moment que ce soit par la suite, viendront à ma connaissance. Que Dieu me soit en aide et le contenu saint et véritable de ce Livre.

On remarquera que ce serment est également la condition préliminaire indispensable de la communication des secrets. Il n'est toutefois pas donné de précision sur la nature de ces secrets, ni fait mention de châtements pour leur divulgation. Mais ceci ne permet nullement de conclure que ces secrets et ces châtements soient différents de tout ce que nous connaissons.

(1) Par exemple "Le Sceau rompu" (1745) :

D. A quoi connaîtrai-je que vous êtes Maçon ?

R. A mes signes et mes marques, et au point parfait de mon entrée.

(2) Jauge Commune. Ceci traduit les mots : "Common Gudge ou judge" qui correspondent vraisemblablement à l'anglais "gauge" (Français jauge, gabarit, modèle, règle, pige). C'était une règle de longueur fixe que l'on donnait à l'Apprenti pour qu'il y conforme sa taille.

en commençant par le plus jeune jusqu'à ce qu'il parvienne au Maître Maçon qui donne le mot à l'Apprenti entré".

Le complément qu'apporte notre seconde citation n'est nullement négligeable. On y trouve en effet :

1) Une clause professionnelle qui fait partie de l'état d'apprentissage : "d'être au service de mon maître, à l'honorable Loge, du lundi matin au samedi soir", clause dont le souvenir s'est conservé dans la Maçonnerie spéculative au XVIIIe siècle (1). (On notera en passant le caractère uniquement opératif de ces deux textes. Ils ne comportent rien qui ne s'applique directement au métier).

2) La sanction bien connue du serment : "sous une peine qui ne peut être moindre que d'avoir la langue coupée sous le menton...".

3) L'indication essentielle que la raison d'être de ce serment est de permettre la communication d'un mot, secret majeur puisqu'il conditionnait de façon absolue l'accès à l'apprentissage puis plus tard, lorsqu'il s'agira du mot de Compagnon, le droit au travail, le maçon sans le mot n'étant qu'un "cowan" (2).

Ces deux derniers points permettent d'analyser plus étroitement le texte du serment lui-même : "ni par la parole ni par l'écrit". Il est clair qu'entre ces deux clauses la première est nettement plus ancienne que l'autre et qu'il a existé un état antérieur du serment où l'on s'engageait simplement à ne point révéler par la parole le secret le plus important, le "mot de l'Apprenti". Cela est logique car l'écriture s'est répandue assez tard, surtout dans les milieux opératifs. Mais c'est surtout indiqué de façon évidente par le châtement de l'Obligation : "avoir la langue coupée sous le menton". C'est la langue

---

(1) "Le Sceau rompu" (1745) :

D. Pendant quel temps servez-vous votre Maître ?

R. Depuis le lundi matin jusqu'au samedi soir.

(2) La meilleure traduction en français de ce mot difficile nous paraît être : "manoeuvre".